

# ASSURANCE VOYAGE

## Document d'information sur le produit d'assurance



### Compagnie:

Inter Partner Assistance S.A. est un assureur français disposant d'une succursale en Belgique (NBB n° 0487), située boulevard du Régent 7 à 1000 Bruxelles, enregistrée sous le numéro BCE BE 0415.591.055 - RPM Bruxelles/RPR Brussel.

**Produit:** Assurance Voyage de courte

Les informations contenues dans ce document sont un résumé des principales caractéristiques et exclusions de la police et ne font pas partie du contrat qui nous lie. Vous trouverez tous les détails du produit dans les documents relatifs à votre police d'assurance.

### De quel type d'assurance s'agit-il?

Cette assurance vous fournit à vos compagnons de voyage ou encore à vos parents et vous-même, une assistance lors de certaines urgences rencontrées pendant votre voyage.



#### Qu'est-ce qui est assuré?

✓ Vous êtes assuré(e) pour l'assistance aux personnes Si vous ou un autre assuré avez besoin d'assistance en raison d'une maladie, d'un accident ou de votre décès ou du décès de votre compagnon de voyage ou de votre famille proche. Vous êtes également assuré(e) en cas de catastrophe naturelle. Cette assistance est fournie par l'intermédiaire de la ligne d'aide d'AXA. Vous pouvez choisir la zone de couverture Europe ou Monde.

#### Informations supplémentaires

Souhaitez-vous plus d'informations sur les différentes couvertures, le remboursement maximal ou la franchise ? Vous les trouverez dans les conditions du produit .

#### Frais médicaux

Avec la couverture Frais médicaux, vous êtes assuré(e) pour les frais d'un traitement médical nécessaire, urgent et inattendu. C'est un complément à votre Mutualité. Il est donc nécessaire que vous êtes inscrit réglementaire à une Mutualité.

#### Bagages

Avec la couverture Bagages, vous êtes assuré(e) en cas de dommage causé par le vol, l'endommagement ou la perte de vos bagages ou de vos documents de voyage. Vous choisissez vous-même le montant du remboursement maximal. Le montant de la franchise dépend de la couverture choisie.

#### Accidents

Avec la couverture Accidents, vous êtes assuré(e) en cas d'invalidité permanente ou de décès par accident. Nous payons alors un seul montant fixe.

#### (Option WINTER) Ski et snowboard

Avec cette couverture, vous êtes assuré(e) pour le ski et le snowboard. Avec cette couverture, vos autres types de couvertures sélectionnés, tels que Frais médicaux, Bagages et Accidents, s'appliquent également pendant les sports d'hiver.



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

✗ Vous n'êtes pas assuré(e) si des risques particuliers sont associés à votre voyage. Ou en cas de fraude ou si vous n'avez pas traité vos biens avec précaution. Par exemple, si vous laissez des objets de manière visible dans votre véhicule. La cause ou la raison du dommage doit également être indépendante de votre volonté et imprévue. Vous trouverez plus d'informations sur la couverture et les exclusions dans les conditions.

#### Assurance annulation de courte durée

✗ Voulez-vous vous protéger contre les coûts d'annulation et d'interruption anticipée d'un voyage ? Vous pouvez souscrire une assurance annulation séparée à cette fin.

#### Avis de voyage des autorités

✗ Vérifiez si votre destination (au moment de la réservation de votre voyage) a reçu un avis négatif du ministère des Affaires étrangères. C'est indiqué avec le code de couleur rouge ou orange. Les dommages causés par exemple par des conflits sont exclus de la couverture.



#### Y a-t-il des exclusions à la couverture?

! Quelque chose se passe mal pendant votre voyage ? Et vous avez besoin d'une aide urgente pour cause de panne, d'accident ou d'hospitalisation ? Dans ce cas, vous pouvez nous appeler 24 heures sur 24. Si vous ne nous contactez pas et vous avez, par exemple, des frais déraisonnablement élevés, vous ne serez peut-être pas remboursé(e) de la totalité des frais.

#### Franchise

! La couverture Bagages a une franchise de 100 €, 50 € ou 0 € par événement et par voyage. Le montant dépend de la couverture que vous choisissez. Cette franchise s'applique également aux équipements de ski et de snowboard.



### Où suis-je couvert(e)?

Vous choisissez une couverture en Europe ou dans le monde entier, en fonction de votre destination de voyage. En Belgique, vous n'êtes assuré(e) qu'avec au moins une nuitée payée.

#### Informations supplémentaires

La couverture Europe couvre le continent qui s'étend à l'est jusqu'à l'Oural et au Caucase, y compris la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan, et à l'ouest jusqu'à l'Islande, Madère, les Açores et les îles Canaries. En outre, l'assurance couvre également Chypre et les pays méditerranéens non européens : Turquie, Maroc, Tunisie, Algérie, Égypte, Israël, Libye et Liban.



### Quelles sont mes obligations?

Lorsque vous faites une demande d'assurance, vous devez répondre honnêtement à nos questions. En cas de dommage, appelez toujours la centrale d'Assistance AXA le plus tôt possible. Vous devez faire tout ce qui est possible pour prévenir ou limiter le dommage (faites attention à vos affaires). En cas de vol, faites une déclaration et informez-nous au plus vite de l'évolution de votre situation.



### Quand et comment effectuer les paiements?

Vous payez une prime par personne et par jour de vacances. Vous pouvez payer via l'agence de voyages où vous réservez votre voyage.



### Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

Votre assurance débute à la date de début du voyage et s'arrête automatiquement à la date de fin de votre voyage.



### Comment puis-je résilier le contrat?

L'assurance s'arrête automatiquement à la fin de vos vacances.